

Paradis, Suzanne

De: Secrétariat (usager)
Envoyé: vendredi 6 février 2004 08:41
À: 'rogerfournier1948@videotron.ca'
Objet: RE : Augmentation du tarif de l'électricité

Monsieur,

La Régie de l'énergie accuse réception de votre envoi par courriel daté du 23 janvier 2004 dans lequel vous lui faites part de vos préoccupations relatives à la demande d'Hydro-Québec de hausser ses tarifs d'électricité à compter du 1^{er} avril 2004.

Conformément au Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie vos observations ont été déposées au dossier afin que les régisseurs en prennent également connaissance.

En effet, la demande d'Hydro-Québec d'augmenter ses tarifs de distribution d'électricité a été soumise à l'évaluation de la Régie dans le cadre du processus d'étude prévu à la Loi sur la Régie de l'énergie. Cette demande d'Hydro-Québec ainsi que la preuve et les témoignages d'experts des 17 intervenants représentant les intérêts des consommateurs, d'entreprises du secteur de l'énergie et de groupes environnementaux ont d'ailleurs fait l'objet d'interrogatoires.

Nous vous invitons à consulter notre site internet sur lequel nous ajoutons quotidiennement toute la preuve déposée tant par Hydro-Québec que par lesdits intervenants. Notre adresse électronique est la suivante :

www.regie-energie.qc.ca

En ce qui concerne la question d'ajuster le tarif domestique selon les capacités financières de certains ménages, proposition initialement déposée par Hydro-Québec pour approbation par la Régie, cette demande a été retirée par le Distributeur d'électricité le 4 février 2004 et ne fera donc pas l'objet d'examen par la Régie.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Secrétariat
Régie de l'énergie

-----Message d'origine-----

De : Greffe
Envoyé : vendredi 23 janvier 2004 08:41
À : Paradis, Suzanne
Objet : TR : Augmentation du tarif de l'électricité

-----Message d'origine-----

De : Roger Fournier [mailto:rogerfournier1948@videotron.ca]

06/02/2004

Envoyé : 23 janvier, 2004 08:27

À : Greffe

Objet : Augmentation du tarif de l'électricité

Madame,
Monsieur,

Suite a la récente demande d'Hydro Québec pour une deuxième hausse du tarif de l'électricité, permettez-moi de manifester mon désaccord.

Quand M. Caillé dit que nous payons toujours l'électricité moins cher que partout ailleurs (c'est aussi ce que M. Charest disait à une question de l'opposition) est-ce une raison valable pour acquiescer à une telle demande. A cet argument, je pourrais répondre que nous payons plus de taxes que partout ailleurs. Si l'on utilise cette donne pour augmenter l'électricité ne devrait-on pas utiliser la donne des taxes pour avoir une diminution (à dire à M. Charest).

Est-ce que les profits d'Hydro Québec sont si mince qu'une deuxième augmentation en trois mois s'avère nécessaire?

Est-ce que la Régie est un organisme indépendant ou si elle n'est qu'une autre structure qui ne fait qu'appliquer de directives du gouvernement?

J'ai bien hâte de connaître la réponse que vous ferez à Hydro Québec car c'est à ce moment que je me ferai une idée sur l'utilité de votre organisme.

J'espère une réponse à ce courriel et je m'attends à autre chose que du phrasage.

Merci,

Un payeur qui veut comprendre!